

PRODUITS PÉTROLIERS

Triple baisse le 1^{er} mai

Pour la première fois depuis mars 2012, tous les produits pétroliers verront leurs tarifs diminuer le mercredi 1^{er} mai. Le gazole va baisser de 3 centimes, le super de 6 centimes et la bouteille de gaz de 59 centimes.

La tendance était déjà favorable à mi-parcours de la période de cotations (lire notre édition du 17 avril). Elle l'a été davantage encore au cours de la deuxième partie.

Le super, le gazole et le gaz vont tous reculer le mercredi 1^{er} mai. Il faut remonter à mars 2012, qui marquait le démarrage du subventionnement des prix en station, pour retrouver une triple diminution.

Deux facteurs ont joué de manière favorable ce mois-ci : les cotations des produits pétroliers ont fortement diminué grâce à la baisse du baril d'or noir (pénalisé par les mauvais résultats des économies américaines et chinoises) tandis que la parité euro-dollar s'est légèrement redressée (au-dessus de 1,30\$) après s'être effondrée ces derniers mois.



En mai, le super et le gazole vont retrouver peu ou prou leur niveau de juillet 2012 grâce à la baisse des cotations à Singapour. (Photo Philippe Chan Cheung)

Diminution plus forte en métropole

Dans une semaine tout juste, le gazole perdra 3 centimes à 1,23€ et redescendra ainsi au niveau qui était le sien en juillet 2012.

Pour le super, la baisse sera plus importante encore : 6 centimes à 1,60€. Le sans-plomb se situera à un niveau légèrement

plus élevé que celui atteint en juillet 2012 (1,58€). A titre de comparaison, les deux carburants ont également enregistré des évolutions favorables aux automobilistes en métropole.

Selon les relevés effectués toutes les semaines par le ministère de l'Ecologie, le super vient de perdre en moyenne 7 centimes (à 1,52€) et le gazole 6 centimes (à 1,32€) par rapport à leurs niveaux de la fin mars.

La diminution observée dans l'Hexagone a donc été légè-

ment supérieure à celle que va connaître La Réunion. Une raison à cela : les cotations de produits raffinés à Singapour ne sont pas directement liées à celles observées à Londres ou à New-York sur du pétrole brut.

Les utilisateurs de gaz seront également ravis de l'apprendre : après avoir augmenté de 6,73 euros en mars et de 26 centimes en avril, la bouteille de 12,5 kilos va repartir à la baisse en mai : -59 centimes à 21,40€.

Pour ceux qui aiment les

comparaisons, c'est un peu moins que ce que payaient les Réunionnais en février 2012 (21,76€) avant la prise en charge durant un an d'une partie du coût par la Région et le Département. Mais beaucoup plus qu'en mai 2011 (20,31€).

Seuls les utilisateurs de gazole paieront le mois prochain leur plein moins cher qu'il y a deux ans (1,23€ le litre contre 1,25€). De quoi relancer le débat sur la fiscalité du diesel?

Cédric BOULLAND

EMPLOI DES JEUNES

Le Medef valorise les entreprises engagées dans la voie de l'alternance

Onze entreprises ont été récompensées hier soir dans le cadre des premiers trophées de l'alternance organisés par le Medef. Cette voie d'insertion est plébiscitée par les représentants des mondes économique, éducatif et politique.

22 804 : c'est le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits dans les fichiers de Pôle emploi. « Ce sont des chiffres terribles qui nous imposent de faire quelque chose rapidement », commente Ronan Boillot, sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse

Parmi les réponses figure l'alternance, un dispositif permettant à un jeune de se former tout en acquérant une expérience professionnelle. En 2012, 8 000 jeunes ont bénéficié d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à La Réunion. Avec au bout de vraies perspectives en terme d'insertion.

Soucieux de valoriser l'alternance, le Medef Réunion vient d'organiser ses premiers tro-

phées. 30 entreprises ont déposé un dossier et 11 d'entre elles ont été récompensées hier soir (lire encadré).

« L'alternance est une voie d'excellence pour les jeunes. Pour les entreprises, c'est un moyen d'assurer la transmission et le renouvellement des compétences. C'est aussi un formidable outil de recrutement puisque le risque d'échec est minime », confie Yann de Prince, président du Medef Réunion.

Son organisation a souhaité montrer l'exemple en confiant, en interne, le développement de l'alternance à une jeune étudiante en master de ressources humaines. Elodie Picard a bénéficié pour l'occasion d'un contrat de professionnalisation.

A l'heure où l'Etat mise beau-

coup sur les emplois d'avenir et autres contrats de génération, le président du Medef met en garde : « Nous réaffirmons que ces contrats doivent être complémentaires de l'alternance et non pas venir en concurrence. L'alternance a fait ses preuves ».

Objectif : 8 000 apprentis en 2017

Ronan Boillot a bien entendu le message. « Les emplois d'avenir et les contrats de génération s'additionnent aux dispositifs qui existent. Ils doivent se compléter et certainement pas se concurrencer. C'est du plus », répond-il.

L'Etat et la Région sont tous deux engagés dans un même

but : doubler le nombre d'apprentis à La Réunion et atteindre le chiffre de 8 000 en 2017. « C'est un objectif atteignable », se projette le sous-préfet à la cohésion sociale.

Les trophées de l'alternance sont un des outils qui permettront peut-être d'y parvenir. Le directeur de cabinet du recteur, Jean-Luc N'Guyen, y voit un outil « pertinent » dans le sens où il « met en avant les bonnes pratiques » et Louis-Bertrand Grondin, vice-président de la Région en charge de la formation, « une initiative à renouveler » avec le soutien de sa collectivité. Le rendez-vous a tout pour s'ancrer dans le paysage local.

C.B.



Le Medef a récompensé hier les entreprises contribuant à former des jeunes en alternance. (Photo Raymond Wae-Tion)

Les 11 premiers lauréats

- Création de parcours en alternance sur-mesure : bureau d'étude ECM Ingénierie (Le Port) et Optique de Bourbon (La Possession)
- Inscription dans le temps de la pratique de l'alternance : boulangerie-pâtisserie La Parisienne (Saint-Denis) et holding Réuni-pêche (Le Port)
- Politique de qualité formalisée : LSF (Langue des signes Française, Saint-Denis) et Groupama Océan Indien (Sainte-Marie)
- Accompagnement et suivi des alternants-tutorat : boulangerie-pâtisserie Le Coin Gour-

mand (Le Tampon) et S2R (société réunionnaise de rénovation, Le Port)

- Actions d'alternance en faveur des jeunes éloignés de l'emploi ou des handicapés : boulangerie-pâtisserie P. Hurot (Rivière Saint-Louis) et Action Pro (Sainte-Clotilde)

Coup de cœur du jury : pôle logistique Réunion (SOTRAM-COTRAM-RLS, Etang-Salé)

Le jury était composé de l'Etat, de la Région, du rectorat et de branches : FRBTP (BTP) Umih (hôtellerie-restauration) SICR (importation-commerce) et FRABP (boulangers-pâtisseries).

ORGANISMES DE GESTION AGRÉÉS

Une optimisation fiscale encore trop méconnue

L'AGAPLR et le CGAR, deux organismes de gestion agréés par les services fiscaux, veulent augmenter leur nombre d'adhérents grâce aux avantages fiscaux.

2 500 adhérents pour la première et 1 500 pour la seconde alors que le potentiel est estimé entre 8 et 10 000 : les deux organismes de gestion agréés ont encore la moitié du chemin à parcourir pour séduire la totalité des indépendants réunionnais.

L'AGAPLR (association de gestion agréée pour les professions libérales à La Réunion ; médecins, architectes, dentistes, experts-comptables, avocats, notaires, assureurs...) et le CGAR (centre de gestion agréé de La Réunion ; entreprises commerciales, artisanales et agricoles) sont deux associations loi 1901 employant douze personnes. Agréées par les services fiscaux, elles fêtent en 2013 leurs 35 ans... et se décident enfin à communiquer alors qu'elles voient passer chaque année 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires!

Nouveau logo, nouveau site internet, mais surtout campagne destinée à recruter de nouveaux adhérents : tout est bon pour séduire les 2 000 entreprises (notamment dans l'artisanat, l'agriculture et certaines professions où les syndicats « verrouillent ») qui ont aujourd'hui recours aux services d'organismes de gestions agréés basés en métropole. Mais aussi et surtout de nouveaux adhérents, ceux qui connaissent mal ce type de dispositif.

« Nous avons un rôle de prévention fiscale et d'assistance à la gestion », résume Jean-Paul Odin, président de l'AGAPLR et Abdoullah Mollan, celui du CGAR. En revanche, nous n'avons pas le droit de tenir la comptabilité des entreprises ».

Ces organismes interviennent après l'expert-comptable. Suite à l'examen des déclarations fiscales des entreprises, ils délivrent un « feu vert » sous la forme d'une attestation fiscale. Le dossier est ensuite transféré aux Impôts.

Des formations et des informations locales

Moyennant une cotisation annuelle comprise entre 185 et 330 euros hors taxe, l'entrepreneur bénéficie d'un certain nombre d'avantages : son revenu imposable n'est pas majoré de 25 % pour le calcul de l'impôt ; il peut prétendre à un crédit d'impôt d'un montant maximum de 915 euros ; il a la possibilité de déduire la totalité des rémunérations versées à son conjoint ; le délai de reprise (contrôle de l'administration fiscale) n'est que de deux ans au lieu de trois et enfin il peut profiter d'une amnistie fiscale s'il régularise sa situation dans les trois mois de son adhésion.

« Il s'agit d'une optimisation fiscale méconnue par bon nombre de chefs d'entreprise », explique Jean-Paul Odin qui voit là un vrai partenariat gagnant-gagnant ». Cotiser à La Réunion présente deux avantages : bénéficier de formations mensuelles et contribuer à l'élaboration d'un observatoire économique régional permettant de situer son entreprise par rapport à son secteur d'activité.

Les indépendants en activité qui n'ont pas encore franchi le pas ont jusqu'au 31 mai s'ils veulent bénéficier des avantages fiscaux pour l'année en cours.

C.B.

Rens : www.cgar-agaplr.com



Les deux organismes de gestion agréés veulent doubler leur nombre de cotisants. (photo Philippe Chan Cheung)

BTP

Toujours pas d'accord sur les salaires

1,10 % d'augmentation tout de suite et 0,15 % en juillet : c'est la dernière proposition en date des organisations patronales du BTP.

La FRBTP et la Capeb l'ont formulée hier lors de la cinquantième réunion de négociations salariales. Les syndicats de salariés l'ont rejetée, demandant 1,80 % d'augmentation au 1^{er} janvier.

Aucune nouvelle séance n'a été programmée, mais les positions se sont considérablement rapprochées. Lors de la réunion précédente, le premier camp proposait 1,15 % en deux temps

tandis que le second réclamait plus de 3 %.

Les 1,25 % mis sur la table par le patronat représentent 0,45 % de plus que l'inflation 2012 (0,8%), un acquis pour les salariés lors des négociations 2014, fait remarquer Patrick Claude, président de la commission sociale de la FRBTP.

« Lissée sur l'année, notre proposition correspond à une augmentation de 0,9 %. Nous sommes au taquet », explique ce dernier tout en se disant « ouvert » à une poursuite des négociations.

C.B.